

**MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE – SEANCE DU 23/02/2023
CCLLB**

**Définition de l'intérêt communautaire - séance du conseil
communautaire du 23/02/2023 – Les modifications adoptées
figurent en rouge**

Compétences obligatoires :

1.1 Actions de développement économique

Pour la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales, l'intérêt communautaire correspond à :

~~Soutien organisé dans le cadre des actions MACS (modernisation de l'artisanat, du commerce et des services)-~~

Remplacé par :

L'observation des dynamiques commerciales

La définition et la mise en œuvre, au niveau communautaire de politiques de soutien à la modernisation des commerces

L'accompagnement d'initiatives visant à fédérer les commerçants, artisans, producteurs locaux, prestataires de services du territoire

L'accompagnement de porteurs de projet à la création ou à la reprise d'activités commerciales

L'attribution de prêts d'honneur aux entreprises du territoire notamment commerciales dans le cadre de la convention Initiative Sarthe ou autres.

1.2 Aménagement de l'espace

L'intérêt communautaire correspond à : ZAC à vocation économique

Compétences optionnelles :

2.1 Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

Voies communales classées conformément au règlement applicable à la voirie d'intérêt communautaire approuvé par délibération du Conseil Communautaire

Voiries internes des zones d'activités économiques communautaires

2.2 Politique du logement et du cadre de vie :

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

Sont d'intérêt communautaire :

Construction, entretien et gestion de l'équipement Abri-Loir – Château-du-Loir, commune déléguée de Montval-sur-Loir,

Etudes, aménagement, entretien et gestion de la résidence Les Aubépines – Saint-Vincent-du-Lorouër

Etudes préalables, mise en place et suivi sur le territoire communautaire d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et OPAH - RU (Renouvellement Urbain)

2.3 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

Ecole de musique : site situé sur Château-du-Loir, commune déléguée de Montval-sur-Loir

Ecole de musique : site situé sur Marçon

*Maison de L'homme et de la Forêt – Carnuta – Jupilles
Espace public numérique – Château-du-Loir, commune déléguée de Montval-sur-Loir
Centre aquatique Plouf – Château-du-Loir, commune déléguée de Montval-sur-Loir
Centre d'art contemporain Les Moulins de Paillard – Poncé-sur-le-Loir
Gymnase du Val du Loir – La Chartre-sur-le-Loir
Tennis couvert – Le Grand-Lucé*

2.4 Action sociale d'intérêt communautaire

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

A supprimer :

~~*Construction, entretien et gestion d'équipements pour les activités sociales, humanitaires, extrasecolaires, et périscolaires à l'exclusion des NAP, TAP et Garderie :*~~

~~** Espace Loir et Berecé – Château du Loir, commune déléguée de Montval sur Loir*~~

~~** Accueils de loisirs sans hébergement : Rahart – Luceau*~~

~~** Halte Garderie et Rpe – Château du Loir, commune déléguée de Montval sur Loir*~~

~~** Centre social du Val du Loir – La Chartre sur le Loir,*~~

~~** Accueil de loisirs sans hébergement : La Chartre sur le Loir,*~~

~~** Bâtiment de la « Croix Rouge » : La Chartre sur le Loir,*~~

~~** Bâtiment multi-accueils Les Galipettes et relais assistantes maternelles parents / enfants – Le Grand-Lucé,*~~

~~*↳ Soutien financier et contractualisation avec la CAF et la MSA, et les associations intervenant dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'action sociale d'intérêt communautaire dans les domaines : petite enfance, enfance, jeunesse, famille, vieillissement*~~

~~*↳ Politique d'aide alimentaire : soutien aux associations.*~~

~~*↳ Insertion sociale et professionnelle : soutien aux missions locales*~~

A remplacer par :

2.4.1 Mise en œuvre d'une politique d'animation de la vie sociale transversale sur le territoire :

- Contractualisation avec la CAF et la MSA*
- Participation aux frais de logistique et de pilotage des centres sociaux du territoire*
- Accompagnement financier et matériel des actions menées par les centres sociaux dans le cadre du projet social de territoire*
- Mise à disposition des locaux/équipements nécessaires à la mise en œuvre des actions menées par les Centres sociaux*
- Mise à disposition des locaux/équipements nécessaires aux structures œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire sur le territoire*
- Soutien aux actions des structures œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire sur le territoire*

2.4.2 Actions en matière de petite enfance, enfance, jeunesse et famille dont construction/mise à disposition des équipements nécessaires :

- Relais petite enfance*
- Etablissement d'accueil du jeune enfant pour les 0-3 ans*
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et séjours pour l'enfance et la jeunesse*
- Activités, accueils, animations et accompagnements des jeunes*
- Accompagnement à la parentalité par la mise en place d'actions en direction des familles*

2.4.3 Actions en faveur des seniors, des personnes en situation de handicap ou isolées et/ou en situation de fragilité sociale :

- Soutien aux établissements habilités au titre de l'aide sociale, pour les personnes âgées et/ou les personnes en situation de handicap pour l'aide à l'investissement*
- Soutien aux établissements organisateurs d'évènements en faveur du bien vieillir dont le rayonnement s'étend au-delà du périmètre communautaire*

2.4.4 Actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle :

- *Soutien à la mission locale*
- *Soutien aux associations de réinsertion*
- *Soutien aux associations œuvrant dans la recherche d'hébergement pour les jeunes dans leur parcours emploi/formation*

2.4.5 Actions en faveur de la santé :

- ⌘ Action de prévention et promotion de la santé notamment via l'élaboration et l'animation du Contrat local de santé (ou tout autre outil s'y substituant)
- ⌘ Actions encourageant et favorisant l'accueil de stagiaires et futurs professionnels de santé notamment via une subvention aux primo installations dans les secteurs déficitaires
- ⌘ Prospection de professionnels de santé et appui à leur installation sur l'ensemble du territoire

2.6 Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Sont notamment d'intérêt communautaire

*Construction, entretien et gestion de la maison ~~de service au public~~ France services – Le Grand-Lucé
Bus France Service*